

## La Politique flamande de von Bissing.

La séparation administrative réalisée, il faut réorganiser la Belgique sur de nouvelles bases. Il ne peut être question évidemment, d'abandonner la direction de la politique flamande au Conseil de Flandre. Le Gouvernement Général entend réaliser un programme précis, destiné à asseoir solidement l'influence allemande dans le pays; le Conseil de Flandre sera appelé à faciliter cette politique, mais là se bornera sa mission.

C'est ce que von BISSING expose dans une lettre du 6 avril 1917, adressée à l'Empereur (1).

« Conformément aux indications de Votre Majesté, écrit-il, j'applique toute mon énergie à développer le plus rapidement possible la politique flamande ordonnée par Votre Majesté.

» Après m'être entendu sur les mesures à prendre, le 17 du mois passé, avec le représentant du Chancelier, le secrétaire d'Etat à l'Intérieur, j'ai constitué une Commission qui doit préparer la division de l'ancien royaume de Belgique en une partie flamande et une partie wallonne.

» Cette commission travaillera sous la direction du Chef de l'Administration Civile pour la Flandre, SCHAIBLE.

» Quant à la Section Politique, elle travaillera, de concert sur tous les points, avec le Conseil de Flandre constamment consulté. »

Cette commission est divisée en six sous-sections :

- 1° Finances (POCHHAMMER, MEHLORN et LOBLICH);
- 2° Sciences et Arts (TRIMBORN, Baron von STENGEL, BANKE);
- 3° Industrie et Travail (von KOHLER, MEYER, GEHRARD, von MEER);
- 4° Intérieur (GRAEF);
- 5° Justice (SCHAUER, HUSSEN, FRAULICH);
- 6° Agriculture et Travaux publics (RINTELEN, BANKE, DEGENER). »

Chacune de ces commissions est présidée par un référendaire chargé d'entrer en rapport avec la Commission correspondante du Conseil de Flandre pour organiser la séparation administrative des ministères.

« Après la séparation administrative, viendra la séparation judiciaire. L'administration allemande sera séparée en une administration pour la Flandre, sous la direction de SCHAIBLE, et une administration pour la Wallonie, sous la direction de HANIEL.

» Certes, les difficultés seront grandes. Les fonctionnaires wallons accepteront avec peine la situation qui leur est faite et notamment leur transfert à Namur.

» D'autre part, il sera malaisé de trouver le nombre voulu de Flamands (lisez activistes) aptes par leurs études et leur formation politique à occuper une position dirigeante. »

Mais il ajoute :

« Si les difficultés, dues à la résistance rencontrée ou au travail insuffisant de la part des Flamands et de leurs représentants, devaient atteindre un certain

point, je renoncerais à la collaboration des Flamands pour exécuter les mesures prises pour le bien de la Flandre et je les exécuterais simplement en vertu d'un ordre.

» La Flandre, libérée de la Wallonie, servira certainement les intérêts de l'Allemagne.

» Je me permets d'ajouter qu'il ne serait pas bon d'abandonner à son sort la Flandre délivrée de la domination de la Wallonie, ou encore de la considérer comme un objet de marchandage lors des pourparlers de paix qui sont imminents. Si l'Empire allemand n'y prend garde, le sort de la Wallonie entièrement francisée sera celui d'un ennemi de l'Allemagne. Une Wallonie rendue à l'influence française deviendrait automatiquement un instrument de domination anglaise et servirait de prétexte aux visées anglaises sur les côtes de Flandre. L'extension de la puissance allemande et de l'influence allemande en Wallonie ne me paraît pas moins importante qu'en Flandre.

... » Sûr de l'approbation de Votre Majesté, je prends comme ligne de conduite de ma politique, en Flandre comme en Wallonie, l'intérêt allemand et ceci même dans le cas où je ne pourrais réaliser cet intérêt allemand qu'en passant outre aux protestations des deux parties de la population...

... » Avant tout, l'intérêt allemand doit primer lorsqu'il s'agit d'Anvers; Anvers ne sera utile pour l'Allemagne, pour la Flandre et pour la Wallonie que si elle est complètement débarrassée de l'influence anglaise et française, et passe exclusivement aux mains de l'Allemagne.

« Cette politique flamande impose à l'Empire allemand le devoir d'honneur d'étendre, aussi après la guerre, une main protectrice sur les deux parties de ce pays. Ce n'est qu'à cette condition que la puissance allemande et l'influence allemande dans les domaines politique, économique et militaire s'imposeront à tout jamais en Flandre et en Wallonie, que la patrie pourra retirer quelque profit de l'activité qui a été déployée ici et que les deux parties de la Belgique pourront goûter dans la paix et la sécurité les fruits des bienfaits qu'elles doivent à Votre Majesté. »

Ainsi, la politique flamande du Gouverneur von BISSING est tracée : briser la Belgique en séparant la Flandre et la Wallonie; réaliser cette séparation fût-ce malgré l'opposition de la population; maintenir la Flandre et la Wallonie sous le contrôle direct de l'Allemagne et, après la guerre, étendre une main protectrice sur les deux parties du pays.



Documents pour servir à l'Histoire de la Guerre en Belgique

---

**LES ARCHIVES**  
DU  
**CONSEIL DE FLANDRE**  
(RAAD VAN VLAANDEREN)

PUBLIÉES PAR LA  
**LIGUE NATIONALE POUR L'UNITÉ BELGE**



BRUXELLES  
ANC. ÉTABL. D'IMPR. TH. DEWARICHET  
RUE DU BOIS-SAUVAGE, 16